

## Déclaration du droit de l'homme au bonheur dans l'Union Européenne

La philosophie est un des fondements de la civilisation européenne. Aristote et Epicure avaient conçu que le bonheur est le but de la philosophie. Epicure avait enseigné que le bonheur consiste à l'absence de peine pour le corps et à l'absence du trouble pour l'âme, et on peut l'attendre par l'observation de la nature, par la prudence, le libre arbitre, la vertu et l'amitié.

Plusieurs siècles plus tard, en 1776 le rédacteur de la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, Thomas Jefferson, étant influencé par l'enseignement d'Epicure, avait compris aux droits de l'homme ce de la recherche du bonheur. En 2012 l'Organisation des Nations Unies reconnaissant que la recherche du bonheur est un but principal et un droit de l'homme, a officialisé la date de 20 mars de chaque année comme jour international du bonheur.

Etant donné que le droit de la recherche du bonheur n'est pas encore compris dans les 54 articles de la Carte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2010/C 83/02), nous demandons que ce droit au bonheur soit adopté dans l'Union Européenne, car il est évident qu'il s'agit d'un fondamental droit naturel de l'homme et l'omission de son adoption dans n'importe quelle région du monde consiste une violation de ce droit naturel.

Les Amis de la Philosophie Épicurienne «Le Jardin»

4eme Symposium Panhellenique de la Philosophie Épicurienne

Pallini, Athènes, Grèce